



Steiert Thierry, Flechtner Olivier

Contrôler davantage les risques de fraude

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 03.11.21

Transmission au CE : *03.11.21

Dépôt et Développement

A l'heure actuelle, la droite du parlement fait souvent état de fraude, que ce soit par exemple en lien avec des rentiers AI, des rentiers LAA ou des chômeurs. Par contre, seule une partie de la droite se soucie des fraudes à la loi sur le travail, ainsi que de toutes les fraudes commises sur les chantiers, notamment les conditions de sécurité, de permis de travail, de salaires, etc. Et seule la gauche du parlement se soucie des fraudes fiscales et des soustractions fiscales alors que ces pratiques constituent un énorme manque dans les caisses de l'Etat. Selon une estimation prudente faite au niveau national en 2012, ce ne sont pas moins de 18 milliards de francs de recettes fiscales qui échapperaient ainsi au Service cantonal des contributions.

Pour le groupe socialiste, il est nécessaire que chaque institution soit contrôlée, tant au niveau des dépenses qu'au niveau des recettes. Si l'engagement d'un inspecteur en matière de contrôle ou d'enquête dans l'octroi de l'aide sociale coûte cher à l'Etat, un contrôleur fiscal engagé en plus rapporte énormément. Nous demandons dès lors qu'un état des lieux soit effectué. Il conviendra d'examiner si le canton de Fribourg se trouve dans la norme de ses voisins ou non, quel que soit le domaine concerné.

Par ce postulat, nous demandons un examen complet des ressources étatiques (EPT) mises à la disposition des services concernés pour les contrôles à effectuer en matière :

- > des assurances sociales (AI, chômage) et de l'aide sociale ;
- > de respect de la loi sur le travail, des conventions collectives et des normes de sécurité ;
- > de fraudes fiscales (y.c. la soustraction fiscale), tant pour les personnes physiques que pour les personnes morales.

—

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).